



## Plage d'indisponibilité

Par **Itsmemario**, le **10/04/2023** à **13:32**

Bonjour,

Je suis Auxiliaire de vie à temps plein en CDI.

Lors de mon embauche j'avais indiqué n'avoir aucune plages d'indisponibilité. Actuellement je travaille tout les jours, effectue des interventions de jours comme de nuits ( 21H à 8H ) et mon jour de repos habituellement Vendredi change maintenant chaque mois, difficile donc d'organiser mes rendez-vous personnel. Ce mercredi j'ai un entretien annuel avec mon agence, et je souhaite donc leur demander un avenant à mon contrat de travail pour changer mes plages d'indisponibilité à savoir : les Vendredi (comme ça mon jour de repos est sûr de ne plus changer) et le Samedi pour m'occuper de ma grand-mère malade.

Dois-je préciser les heures également ? Exemple Samedi de 00H à 23H59 ? Et est-ce-que mon agence peut refuser mes plages d'indisponibilité ?

Merci d'avance

Par **P.M.**, le **10/04/2023** à **18:18**

Bonjour,

Il faudrait déjà que l'employeur accepte une modification du contrat de travail...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel...